

EXPOSITION ET VERNISSAGE

Le vernissage de l'exposition des chemins de table aura lieu le jeudi 16 mars 2017 à 19 heures dans les locaux du Moulin de Beckerich.

Lors de la soirée, l'initiatrice du projet de broderie présentera un exposé sur son action en Afghanistan sous le titre: « Femmes et jeunes filles en Afghanistan - un projet artistique transculturel »

L'exposition sera ouverte tous les jours du 17 au 19 mars 2017, de 14 heures à 17 heures.

Une exposition itinérante de ce concours est en cours de programmation. Plus d'informations à ce sujet suivront.

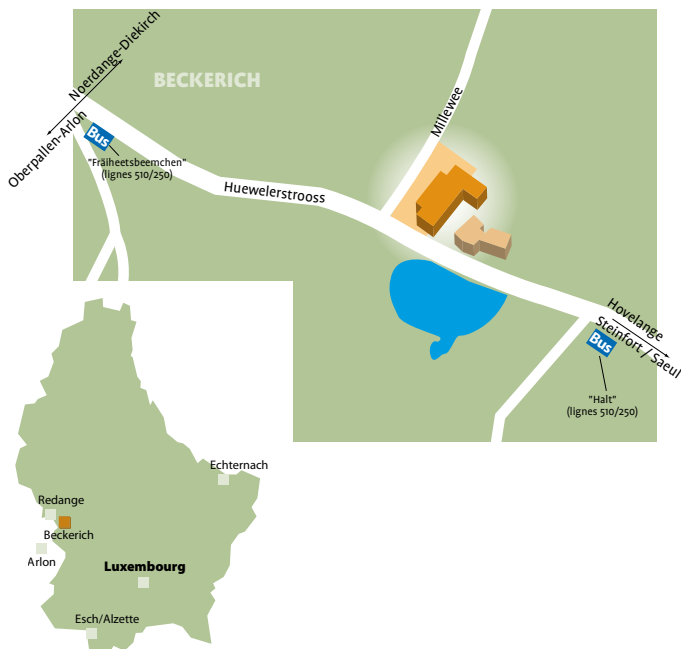
Organisatrices : Julia Schrell, Milly Friederes, Gaby Rasqui, Antoinette Lutgen.

Lieu de l'exposition: Moulin de Beckerich
103, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich/GD Luxembourg

Toutes les informations sont disponibles sous:
www.guldusi.com ou www.dmillen.lu



Deutsch-Afghanische Initiative
انجمن افغان ها و آلمان ها



Moulin de Beckerich

103, Huewelerstrooss · L-8521 Beckerich

Informations: Tél.: +352 691 510 370 (L/D/E) + 691 510 372 (F)
info@dmillen.lu · www.dmillen.lu



PETITE TABLE, COUVRE-TOI!

CONCOURS INTERNATIONAL MOULIN DE BECKERICH 2016/2017

TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI PRENNENT PLAISIR AUX TRAVAUX DE COUTURE CRÉATIVE SONT INVITÉS À PARTICIPER. RÉALISEZ UN CHEMIN DE TABLE SUR LE THÈME DU CONTE DE GRIMM « PETITE TABLE, COUVRE-TOI ! » EN Y INTÉGRANT AU MOINS TROIS BRODERIES FAITES À LA MAIN EN PROVENANCE DE LAGHMANI/ AFGHANISTAN REPRÉSENTANT DES MOTIFS DE FRUITS OU DE LÉGUMES.



LE PROJET

Ce concours vise à soutenir l'association « Deutsch-afghanische Initiative » (une initiative germano-afghane). Par ce biais, nous souhaitons d'une part rendre attentif à la célèbre tradition afghane de la broderie à la main tout en la mettant en relation avec l'art de la broderie sous nos latitudes. D'autre part, le projet permettra aussi d'apporter notre soutien à des familles d'Afghanistan qui se trouvent en situation précaire. Les ouvrages réalisés seront les témoins de la rencontre de deux cultures.

Le projet « Broderie », initié voilà 11 ans par Pascale Goldenberg, est toujours géré par ses soins. Plus d'informations sur le site www.guldusi.com (en 3 langues).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le sujet du concours doit être strictement respecté.
- L'ouvrage (chemin de table) doit dater des années 2016/2017 et constituer une création personnelle. Il ne peut donc en aucun cas être une copie d'un modèle déjà existant. Il est possible de joindre un texte écrit illustrant ou commentant l'ouvrage réalisé. Les ouvrages réalisés en groupe sont acceptés.
- Chaque participant/e concourt avec un seul ouvrage, conçu et réalisé par ses soins.

- Le chemin de table doit présenter les caractéristiques de base suivantes:
Sur une ou plusieurs épaisseurs de tissu, l'ouvrage inclut au moins 3 broderies au choix en provenance de Laghmani et avec des motifs de fruits ou de légumes. Il est possible d'insérer des broderies à la main personnelles. Il est souhaitable de recourir aux techniques les plus diverses, telles que le patchwork, la broderie, le feutrage, le tissage et autres. L'utilisation de matières non textiles, comme par ex. les perles, est autorisée.
- Les dimensions de l'ouvrage requises sont de 0,90m/0,30m. (écart de +/- 10% toléré). Le chemin de table devant être exposé verticalement, il est nécessaire qu'il soit pourvu, au dos du bord supérieur, d'un manchon de suspension en tissu qui déborde quelque peu sur les deux côtés.
- Durant l'exposition, il vous est possible de mettre votre ouvrage en vente. Le prix de vente ainsi que le prix de l'assurance sont à communiquer à l'organisateur. Une provision de 20% sur le montant de la vente revient à l'organisateur.
- Chaque ouvrage doit être pourvu, au dos, d'une étiquette où sont mentionnés le titre de l'œuvre ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de son propriétaire.
- L'organisateur souscrit une assurance pour l'ouvrage depuis le jour de livraison sur les lieux de l'exposition jusqu'au jour de renvoi de l'ouvrage à son propriétaire.
- Chaque participant veillera à un emballage adéquat de l'ouvrage de façon à ce qu'aucun dégât ne puisse survenir lors du transport. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable de dégâts liés à un emballage défectueux.
- Le public choisira les réalisations les plus expressives pour lesquelles les auteurs se verront attribuer une récompense en nature.

OÙ VOUS PROCURER LES CARRÉS BRODÉS EN PROVENANCE D'AFGHANISTAN?

Au G-D de Luxembourg :

- Lors des « ateliers de travaux manuels », au Club Senior de Kehlen, tous les premiers mercredis du mois, de 14h30 à 17h, hormis en période de vacances scolaires.

Adresse : 2, rue de Keispelt L-8282 Kehlen.

- Sur rendez-vous auprès de Josée Scheller: joseescheller@hotmail.com ou tél : 00352 308530
- Milly Friederes: frimill@pt.lu ou tél : 00352 300224
- Antoinette Lutgen: lutlantz@pt.lu ou
- Gaby Rasqui: leonrasqui@gmail.com ou tél : 00352 26613650.
- Lors du Marché de Noël du Moulin de Beckerich (12 et 13 décembre 2015)
- Durant le Festival International du Quilt à Wilwerwiltz (L) du 5 au 8 mai 2016.

Hors Luxembourg :

Consulter le site www.guldusi.com, page « Stickkunst erwerben » (acheter des broderies), rubrique « Obst und Gemüse » (fruits et légumes).

OÙ VOUS INSCRIRE?

Auprès de l'organisateur:

d'Millen asbl · 103, Huewelerstrooss · L-8521 Beckerich
info@dmillen.lu · www.dmillen.lu

- Formulaire d'inscription à demander par mail à info@dmillen.lu ou par tél au 00352 691 510-370/-372 ou téléchargeable sur le site www.guldusi.com, rubrique « Wettbewerb ».
- Les frais d'inscription d'un montant de 12 euros sont à régler lors de l'envoi de l'ouvrage sur le compte:
IBAN LU91 0090 0000 0898 5608 Code BIC : CCRALULL (Caisse Raiffeisen), bénéficiaire: d'Millen asbl, communication: Tischlein + nom du participant.
- L'ouvrage ainsi qu'une photo de celui-ci devront parvenir à l'organisateur avant le 15 janvier 2017. Tous les ouvrages qui correspondent aux critères énoncés dans les conditions de participation sont recevables.
- Les frais d'envoi de l'ouvrage à l'organisateur sont à la charge du participant, les frais de retour au participant à la charge de l'organisateur (pris en compte dans les 12 euros de frais d'inscription).